

→ Inflation et rémunérations

Les conditions de vie au péril de l'inflation... et de la spéculation !

L'enjeu d'une réponse salariale et de maîtrise des prix !

La crise inflationniste qui tourmente les économies européennes s'inscrit dans une durée qui révèle chaque jour davantage la vacuité des politiques gouvernementales de rémunération des agent-es de la fonction publique. *Convergences* fait le point.

Une inflation d'abord utilisée pour la « relance »... mais pas pour tout le monde !

Au sortir des épisodes de confinements pour limiter les effets pandémiques de la Covid-19, le gouvernement d'alors a délibérément choisi de laisser filer l'inflation, reprenant une version brutalisée par le contexte de la politique de l'offre qui avait précédemment cours, dans l'objectif inavoué de maîtriser ainsi la dette générée (légitimement, celle-ci) par le « quoi qu'il en coûte ».

Le retour à des conditions plus ordinaires avec l'allègement des contraintes sanitaires a relancé les demandes dans un contexte où l'arrêt des productions ont vidé les stocks et déstabilisé les circuits marchands de l'économie mondiale. Les politiques de créations monétaires et l'interventionnisme des États pour soutenir le secteur privé ont permis aux économies de la zone Euro de résister plutôt bien à la crise sanitaire. Mais ceci a aussi produit un effet de dévalorisation du taux de change de l'Euro. Ceci nécessitait d'accompagner la relance économique par une relance « sociale » consistant en des mesures de maîtrise des prix au-delà pour les produits de consommation ordinaire au-delà de l'énergie, de soutien de la production en même temps qu'une augmentation des salaires. Or ceci n'a pas été le choix du gouvernement ; il a même combattu cette option.

Tout au long de 2021, du fait de l'augmentation de la demande internationale, les prix des énergies ont globalement doublé, aussi bien à l'importation qu'à la production intérieure de l'Union européenne. La France a certes mis en place un bouclier tarifaire, rendu possible par l'existence d'un tarif réglementé pour le gaz et les particuliers, sans doute pensé comme une mesure de régulation de court-terme (celle-ci a dû faire l'objet de reconduction). Cette seule mesure a permis d'afficher un taux d'inflation au galop plus contenu que dans les autres pays de la zone Euro. En clair, elle a eu le mérite de montrer la méthode que le gouvernement a refusé d'appliquer de manière plus cohérente et large.

Puis le désordre de la guerre !

S'est ajouté à la crise de l'offre et de la demande qui affectait l'énergie, le puissant élément de déstabilisation que représente la guerre d'invasion déclenchée par la Russie contre l'Ukraine. Les cours du pétrole et du gaz se sont envolés provoquant une forte inflation des produits énergétiques qui s'est diffusée ensuite sur tous les autres produits.

Les importations céréalières en provenance d'Ukraine ayant très fortement diminué, les cours de ces matières premières essentielles à l'alimentation ont été très largement perturbés à la hausse, produisant des effets inflationnistes supplémentaires.

Le gouvernement n'a pas choisi, concernant la distribution de carburants pour véhicules, une politique de blocage des prix, mais de mettre en œuvre sur ce sujet un avatar de la politique de l'offre : il a développé une politique de remise sur des produits pourtant à haute valeur spéculative. Les bénéficiaires des entreprises pétrolières ont explosé durant la même période, et malgré des annonces de maîtrise tarifaire prétendument favorable aux clients. En clair, au lieu de prendre des mesures contraignant les prix, une nouvelle forme de financement public d'intérêts privés et particuliers.

Et les effets de la crise climatique

Si les produits alimentaires voient leurs prix répercuter les hausses de ceux de l'énergie ou les effets de la guerre sur le sol ukrainien, la canicule de l'été 2022 et les épisodes de sécheresse à répétition subis depuis un an provoquent des baisses de productions agricoles entraînant également des facteurs d'augmentation des prix.

En outre, l'été 2022 a montré que la sécheresse et les fortes chaleurs pouvaient conduire à mettre à l'arrêt des centrales de production d'électricité, notamment nucléaires, pour des raisons de sécurité et de difficultés de refroidissement. Ceci conduit à des effets d'augmentation du prix de l'électricité, même si la hausse reste contenue par mesures réglementaires.

Une crise inflationniste ? Pas pour tout le monde !

L'inflation se répand désormais sur l'ensemble des prix et touche tout le monde. Ainsi, en janvier 2023, le taux d'inflation de 6 % se structure de manière différenciée par une augmentation de 8,6 % pour les prix s'appliquant aux transports, de 8 % pour les loyers et charges, de 9,3 % pour le mobilier, de 4,7 % pour l'hôtellerie-restauration, de 2,5 % pour l'habillement, de 3,3 % pour l'alcool et le tabac, et de 14,2 % sur l'alimentation.

Si ces chiffres peuvent donner le vertige quand on mesure ce que ceci signifie en termes de dégradations de vie pour beaucoup de salarié-es, de collègues, à commencer par celles et ceux dont le travail est le moins bien reconnu, pour quelques autres, ils signifient des profits accrus.

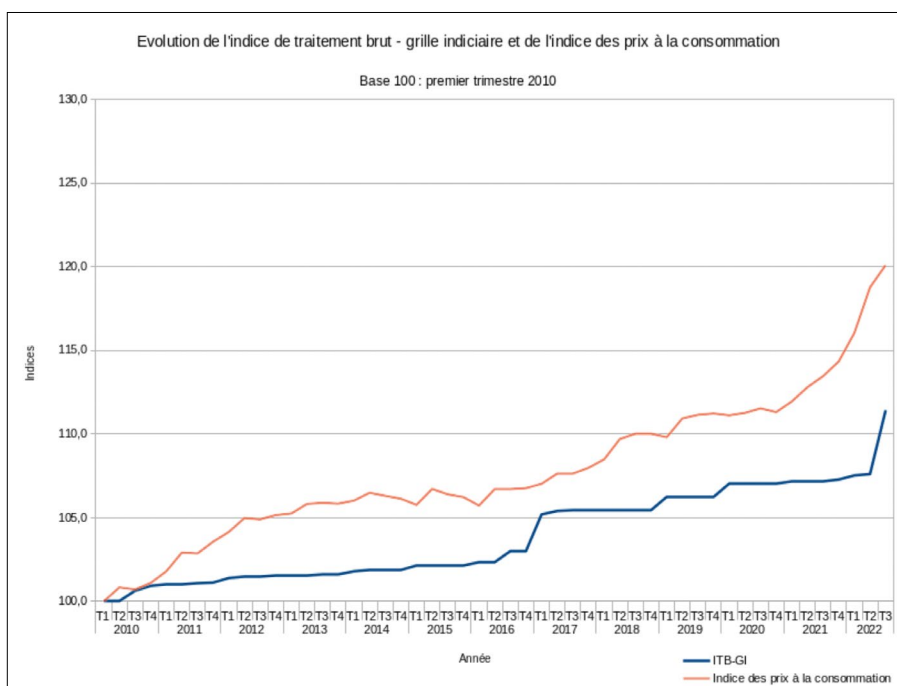
Ainsi, ces dernières années, les dividendes versés par les entreprises du CAC40 ont de nouveau pulvérisés les records auxquels ils étaient pourtant déjà habitués avant la crise sanitaire. 56,5 milliards d'euros ont ainsi été versés en 2022, 45,6 milliards en 2021, « seulement » 28,6 milliards en 2020 malgré les arrêts de production liés aux confinements, et 49,2 milliards en 2019... Autant dire que, n'en déplaise aux déclarations des grandes enseignes de la grande distribution ou de certains géants pétroliers quant à leur engagement la main sur le cœur de faire des efforts pour maîtriser les prix... Du pipeau ! La spéculation va bon train...

Et les rémunérations ? En berne !

Dans un contexte d'évolution des prix tel que celui-ci, la bonne réponse d'urgence pour maintenir les conditions de vie eût été de mettre en œuvre des mécanismes d'indexation des rémunérations sur les prix.

Une telle mesure impliquerait certes des mesures générales quasi-permanentes, s'ajoutant aux mesures plus ciblées, catégorielles notamment, pour réparer les injustices et inégalités à l'œuvre. En clair, ce serait faire tout l'inverse de la politique salariale menée par le gouvernement qui s'articule autour du postulat dogmatique de gel de la valeur du point d'indice. Il a été contraint, à un moment où les prix ont brutalement dévié, en juillet dernier, à consentir en une seule fois 3,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice. Ceci n'a même pas suffi à réduire le décrochage à l'œuvre entre la rémunération indiciaire et les prix.

Pour illustrer, il suffit de regarder l'effet concret de la politique de gel de la valeur du point d'indice que le graphique ci-dessous met en lumière. Il compare l'évolution de l'indice des prix à la consommation avec l'indice de traitement brut - grille indiciaire. Ce dernier est intéressant car il prend en compte l'ensemble des facteurs de la rémunération indiciaire : la valeur du point d'indice, la revalorisation du minimum de traitement, les mesures générales et les réformes catégorielles intervenant sur la grille indiciaire entrent en compte dans son évolution.



Dans un tel contexte : ne rien lâcher et revendiquer des salaires dignes et justes !

Pour le SNASUB-FSU, il ne faut rien en rabattre des revendications salariales. L'explosion des profits montre que l'argent existe, que c'est bien une autre politique de redistribution des richesses produites qui est nécessaire pour garantir les conditions de vie de toutes et celles et ceux qui travaillent et la produisent.

Les revendications du SNASUB-FSU, réactualisées lors son dernier congrès, montrent leur pertinence et leur cohérence :

- indexation des traitements sur les prix ;
- revalorisation de la valeur du point d'indice pour la porter à 6 euros bruts ;
- attribution uniforme de 70 points à tous les indice ;
- un traitement minimum fonction publique porté à 1850 euros.